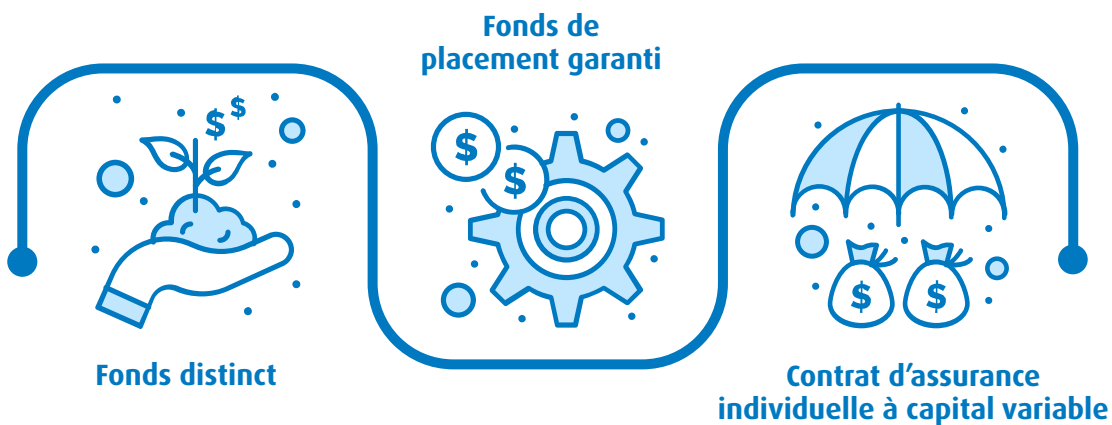


# Les fonds distincts sont-ils pour vous?

Les fonds distincts ont plusieurs noms. On peut les appeler *fonds de placement garanti*, *FPG*, *fonds distincts*, ou, de façon plus officielle, *contrats d'assurance individuelle à capital variable*. Seules les compagnies d'assurance les offrent. À BMO Assurance, nous les désignons par **FPG**.



Quel que soit le terme, cet instrument comporte deux composantes :



### Composante investissement

Les FPG sont similaires aux fonds communs de placement – vous choisissez un fonds (géré par des professionnels) qui investit dans un portefeuille d'actifs diversifié. Ils peuvent reposer sur un fonds commun de placement ou un FNB en guise de placement sous-jacent. Il vous donne accès au potentiel de croissance des marchés.



### Composante assurance

Les contrats de FPG offrent aussi des garanties de maintien de la valeur de vos placements à l'échéance de votre contrat (garantie à l'échéance) ou à votre décès (garantie au décès).



## Les FPG servent à :

- ✓ Accéder au potentiel de croissance des marchés.
- ✓ Protéger le capital de placement à « l'échéance » de votre contrat ou à votre décès.
- ✓ Protéger vos actifs des créanciers<sup>1</sup>.
- ✓ Cristalliser les gains de vos placements par les réinitialisations mensuelles de la garantie à l'échéance<sup>2</sup> et les réinitialisations triennales de la garantie au décès<sup>3</sup>.
- ✓ Transférer de l'argent aux héritiers de manière rapide, confidentielle et efficace sur le plan des coûts, soit en évitant l'homologation<sup>4</sup>.

## Fonds distincts, fonds communs de placement ou FNB – Quelle est la différence?

Fonds distincts, fonds communs de placement ou FNB, vous tirez profit de placements mis en commun gérés par des professionnels. Voici un aperçu des similitudes et des différences.

	Contrats de fonds distinct	Fonds communs de placement	FNB
Mon argent a-t-il le potentiel de croître?	Oui – Grâce à tous ces véhicules de placement, vous tirez parti du potentiel de croissance des marchés.		
Mon placement est-il à l'abri des créanciers <sup>1</sup> ?	Oui, selon les conditions d'établissement. Notez que la <a href="#">protection contre les créanciers</a> varie selon les provinces et n'est pas garantie. Consultez un conseiller juridique.	Non, mais il y peut y avoir des exceptions. Consultez un conseiller juridique.	Non, mais il y peut y avoir des exceptions. Consultez un conseiller juridique.
Y a-t-il une garantie des dépôts?	Oui <sup>4</sup>	Non	Non
Y a-t-il des avantages en matière de planification successorale?	Oui. Les fonds distincts offrent de nombreux <a href="#">atouts de transfert de richesse</a> et de planification successorale.	Non	Non
Offrent-ils un large éventail d'option de placement?	Oui. Vous pouvez choisir des fonds qui conviennent à vos objectifs et style de placement.		
Et la question des frais?	Ils ont habituellement des frais plus élevés pour couvrir le coût des avantages supplémentaires.	Leurs frais peuvent être moindres, puisqu'ils n'ont pas de garanties.	Ils peuvent avoir des frais très faibles, puisqu'ils n'offrent aucune garantie et que leur gestion est souvent passive.
Peuvent-ils être inclus dans un REER ou un CELI?	Oui		

## Les avantages de la planification successorale d'un fonds distinct

La prestation de décès d'un contrat de fonds distinct est versée directement au bénéficiaire désigné plutôt qu'à votre succession – évitant ainsi l'homologation, un processus public qui peut être long et coûteux. Cette planification successorale offre aussi plusieurs avantages sur le plan du transfert de richesse.



### Confidentialité

L'homologation<sup>4</sup> est un processus public, ce qui accroît les risques d'une contestation judiciaire de la part des membres de la famille ou des créanciers. Contrairement aux testaments, les fonds distincts ne sont pas soumis à une homologation publique, ce qui garantit la confidentialité de la succession. Qui plus est, le titulaire de la police contrôle la désignation des bénéficiaires et peut apporter des changements, au besoin, au cours de sa vie.



### Frais

Les frais d'homologation<sup>4</sup>, en plus de tous les frais de succession et les honoraires des avocats, des comptables et de l'exécuteur/du liquidateur testamentaire – sans parler des paiements aux autres spécialistes et possiblement aux bénéficiaires non désirés – peuvent s'accumuler rapidement. Les contrats de fonds distincts évitent ces frais à votre succession et transfèrent une richesse plus importante à vos bénéficiaires.



### Rapidité

L'homologation<sup>4</sup> peut être longue et retarder les versements aux bénéficiaires – il faut souvent compter entre 12 mois et 2 ans<sup>6</sup>. Les contrats de fonds distinct comportent la désignation de bénéficiaires. Ainsi, les actifs évitent l'homologation et sont transférés directement aux bénéficiaires désignés. Le transfert de la richesse est donc plus rapide.



### Protection

Les fonds distincts sont souvent assortis de dispositions de protection<sup>1</sup> des actifs personnels contre les créanciers, ce qui met potentiellement à l'abri les actifs contre tout recours<sup>7</sup>. Les bénéficiaires désignés peuvent donc être assurés de recevoir leur part d'héritage.



### Contrôle

Si vous vous inquiétez de la rapidité à laquelle les bénéficiaires dilapideront leur héritage, vous pouvez contrôler les sommes qu'ils recevront, grâce à [l'option de règlement sous forme de rente](#). Cette option est facile à établir et peut être utilisée pour un transfert graduel de votre richesse. L'option offre aussi une plus grande confidentialité et une protection contre les créanciers.



### Croissance

Les fonds distincts combinent le potentiel de croissance des fonds d'investissement assortis de garanties au décès et à l'échéance<sup>5</sup>. Ces garanties peuvent contribuer à protéger le capital et à assurer un paiement minimum prédéterminé aux bénéficiaires au décès du titulaire de la police.



## Les FPG de BMO Assurance sont peut-être pour vous

Les Fonds de placement garanti BMO vous offrent souplesse et choix, notamment:

- ✓ Des garanties de protection de 75 % ou de 100 % de votre capital et de votre succession<sup>5</sup>
- ✓ Des cristallisations mensuelles automatiques des gains du marché qui pourraient augmenter le capital garanti que vous recevriez à une « date d'échéance » ou à votre décès<sup>8</sup>
- ✓ Une gamme de fonds gérés par BMO Gestion mondiale d'actifs, l'un des plus grands gestionnaires de placement au Canada
- ✓ Une gamme complète de régimes d'épargne ou de retraite, enregistrés et non enregistrés, notamment le CELI
- ✓ La solidité et la stabilité de BMO Groupe financier, l'une des plus importantes institutions financières au Canada

## À propos de BMO Groupe financier<sup>9</sup>

### Ce que nous sommes

8<sup>e</sup> banque en importance

en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif

1,4 T\$ en actif total

1817 Au service des clients depuis 206 ans

### Nos groupes d'exploitation



Services bancaires aux particuliers et aux entreprises



BMO Gestion de patrimoine



BMO Marchés des capitaux

### Nous servons

13 millions de clients dans le monde

Près de 8 millions de particuliers et d'entreprises au Canada

Plus de 4 millions de particuliers, de petites entreprises et de grandes entreprises aux États-Unis



Ethisphere a reconnu BMO comme l'une des **entreprises les plus éthiques au monde** pour une septième année consécutive<sup>10</sup>.

BMO



BMO Assurance

### Contactez-nous

Pour en savoir plus sur BMO Assurance ou sur nos produits, veuillez consulter votre conseiller en assurance ou communiquer avec nous :



1 855 639-3869



[bmo.com/assurance/fpg](https://bmo.com/assurance/fpg)



[ClientServices.BMOLifeGIF@bmo.com](mailto:ClientServices.BMOLifeGIF@bmo.com)

1 Peut varier selon les provinces. Aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Veuillez consulter un conseiller juridique pour discuter de votre situation particulière.

2 Disponible avec l'option FPG BMO 100/100. Les réinitialisations mensuelles automatiques du capital garanti à l'échéance sont effectuées jusqu'à au moins 10 ans avant la date d'échéance.

3 Les réinitialisations automatiques du capital garanti au décès s'effectuent à tous les trois anniversaires de la police, jusqu'au dernier anniversaire de police qui précède le 80<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier pour l'option FPG BMO 75/100 (caractéristique optionnelle pour l'option FPG BMO 100/100, des frais supplémentaires s'appliquent).

4 Peut varier selon les provinces. L'homologation ne s'applique pas au Québec.

5 Les produits de fonds distinct garantissent qu'au moins 75 % des dépôts (moins un montant réduit en proportion des retraits effectués) sont remboursés à la date d'échéance ou au décès du rentier. Les FPG BMO offrent des niveaux de garantie de 100 % ou de 75 % des dépôts selon l'option de garantie choisie. Pour en savoir davantage, veuillez consulter la notice explicative sur les FPG BMO.

6 **Le moment est-il venu d'envisager un liquidateur pour votre testament? - BMO Gestion privée**

7 Les règles relatives à la protection contre les créanciers sont fonction de la législation de votre province. Aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Veuillez consulter un conseiller juridique pour discuter de votre situation particulière.

8 Disponible avec l'option FPG BMO 100/100 jusqu'à 10 ans avant l'échéance.

9 Fiche d'information sur le troisième trimestre de 2024 - <https://www.bmo.com/fr/files/Live-Files/CorporateFactSheet-fr.pdf>

10 BMO désignée l'une des entreprises les plus éthiques au monde par Ethisphere - <https://nouvelles.bmo.com/2024-03-04-Ethisphere-reconnait-BMO-comme-lune-des-entreprises-les-plus-ethiques-au-monde>

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire de la police, et sa valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. L'information que contient la présente publication se veut uniquement un résumé de nos produits ou services et certaines des valeurs projetées peuvent être établies à partir d'un ensemble d'hypothèses. Il se peut que les résultats réels varient et ne soient pas garantis. Veuillez consulter les dispositions de la police pour de plus amples renseignements sur les conditions, avantages, garanties, exclusions et restrictions. Seule régit la réelle police établie. La situation financière de chaque titulaire est unique, et celui-ci doit obtenir des conseils indépendants d'ordre fiscal, comptable, juridique et autres concernant la structure de son assurance, s'il le juge approprié pour sa situation. BMO Société d'assurance-vie ne donne pas ce type de conseils au titulaire de la police ou au conseiller en assurance.